

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

N° CCAS_2024DL045

Date de convocation : 4 octobre 2024

Affichage du compte-rendu :

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

L'an deux mille vingt quatre, le dix octobre à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Gilles BARRET (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Excusés / absents : Nathalie RENE

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Madame le Trésorier Principal a fait savoir par courrier (n° liste 6259550511) qu'elle n'avait pu faire, malgré les démarches réalisées au regard du montant des créances et malgré différents commandements, le recouvrement des produits dus au titre des frais d'inscription à l'EAJE Les Petits Gônes.

Le montant du n'atteignait pas le seuil de poursuite.

La somme inhérente au titre des frais d'inscription à l'EAJE Les Petits Gônes, ne peut donc pas être recouvrée.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADMET** en non-valeur :
 - le titre de recette 6/2021 pour un montant de 8,60 €.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 069-266910413-20241010-CCAS_2024DL045-DE



Fait à CORBAS les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,